

Harcèlement professionnel ou mobbing

C'est un ensemble d'actions systématiques, souvent dans le but que la personne abandonne volontairement son lieu de travail sans aucun coût pour l'entreprise. Ce sont des actions qui durent dans le temps et qui visent à nuire à l'intégrité physique ou psychologique d'une ou plusieurs personnes. Il existe une situation d'abus de pouvoir. L'objectif est de détruire la réputation et les réseaux de communication, en perturbant l'exercice des fonctions et de se débarrasser ainsi de la personne concernée. Cela se passe tant dans des entreprises privées que publiques.

Qu'est-ce qui n'est pas un harcèlement au travail?

Un fait collectif de type organisationnel, un acte singulier, les conflits entre deux ou plusieurs interlocuteurs, aussi violents soientils, dans la mesure où tout se passe au même niveau. Mais ces situations, si elles deviennent abusives, peuvent devenir le point de départ d'une situation de harcèlement.

Comment le note-t-on?

Pressions et critiques injustes: provoquer que la personne commette des erreurs, la discréditer professionnellement.

Isolement: lui faire le vide, l'isoler physiquement, ne pas la laisser parler, ne pas l'écouter...

Atteintes à la dignité: disqualifications et injures personnelles, moqueries, gestes de mépris...

Violence verbale, physique ou sexuelle: menaces physiques, bousculades, claquements de portes, cris, appels téléphoniques, dégâts sur ses propriétés...

Il n'y a pas de reproches clairs: Ils n'existent pas ou bien ils sont banaux. La victime est attrapée et paralysée: elle ne sait pas de quoi on l'accuse et cela la déstabilise. Elle ne comprend rien, elle pense que tout est de sa faute et qu'elle est en train de « perdre les pédales ».

Peut-on tomber malade?

Oui, c'est une cause d'anxiété, de dépression, de maux de tête et d'autres troubles qui peuvent affecter la santé. La victime tente habituellement d'éviter toutes les situations dans lesquelles se produit le *mobbing*. Quand tout est passé, il peut rester la peur de voir cette situation se reproduire et une grande insécurité.

Que peut-on faire?

Le médecin de famille peut vous envoyer aux services de Santé mentale et de Santé professionnelle et il faut informer les syndicats, les avocats et les associations de victimes.

L'arrêt de travail n'est pas une solution au problème mais seulement une manière d'alléger temporairement la souffrance du patient.



Si l'arrêt de travail est trop long, le problème peut devenir chronique et des phobies peuvent apparaître lors de la reprise du travail.

On peut également le dénoncer à l'Inspection du Travail.

Dans la mesure du possible, il est bon de réaliser des activités culturelles ou d'un autre type, pour favoriser l'estime de soi.

Auteurs: J. Pradas Abat, Susana Agruña et Isabel Solè (Association CLAM) Révision scientifique: Groupe de santé mentale Comité éditorial: Lurdes Alonso; Comité de Communication